

## Annexe C. Mission sur le terrain en Tanzanie

*Dans le cadre de l'examen par les pairs du Canada, une équipe d'examineurs d'Allemagne et de Norvège s'est rendue avec l'OCDE en Tanzanie en novembre 2017. Cette équipe a rencontré des responsables canadiens d'Affaires mondiales Canada (AMC) et des représentants du Gouvernement de la République Unie de Tanzanie, ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des partenaires opérationnels et des représentants d'organisations de la société civile locales et internationales.*

### ***La Tanzanie est une démocratie stable à la croissance économique solide, mais elle présente des insuffisances en matière de développement humain***

La République Unie de Tanzanie est un grand pays d'Afrique de l'Est qui fait partie des pays les moins avancés. La Tanzanie compte 55 millions d'habitants et une superficie totale de 885 800 kilomètres carrés (Prosper, Rogers et Chidozie, 2017<sup>[1]</sup>). Son économie est l'une des plus stables et des plus performantes d'Afrique. Son taux de croissance, qui affichait 7 % en 2014, s'est maintenu en 2015 ; d'après les estimations, il aurait progressé en 2016 pour atteindre 7.2 % (Prosper, Rogers et Chidozie, 2017<sup>[1]</sup>).

La Tanzanie se situe dans la moitié supérieure du classement des pays africains en matière de gouvernance. Ses principales forces sont les domaines de la sécurité individuelle et l'état de droit, la sécurité nationale et la participation. Ses faiblesses ont trait au développement humain (santé et enseignement) et aux infrastructures. Elle se classe au 151<sup>e</sup> rang sur 188 selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Entre 2007 et 2012, la part de la population vivant sous le seuil international de pauvreté est descendue de 59.9 % à 48.8 % (Prosper, Rogers et Chidozie, 2017<sup>[1]</sup>).

Le deuxième Plan quinquennal de développement de la Tanzanie, « Nurturing Industrialisation for Economic Transformation and Human Development, 2016-21 » (Favoriser l'industrialisation au service de la transformation économique et du développement humain, 2016-21), s'articule autour de deux axes : croissance et transformation économiques ; et réduction de la pauvreté. Quatre domaines d'action prioritaires ont été définis (Ministère des Finances et de la Planification, 2016<sup>[2]</sup>) :

1. stimuler la croissance économique et l'industrialisation
2. favoriser le développement humain et les transformations sociales
3. améliorer l'environnement pour faciliter le développement de l'activité et des entreprises
4. renforcer l'efficacité de la mise en œuvre.

En 2015-16, le total des afflux financiers en Tanzanie se répartissait comme suit : recettes fiscales (11.7 %) ; crédits intérieurs (20.2 %) ; dette extérieure (15.6 %) ; investissements directs étrangers nets (4.3 %) ; envois de fonds des travailleurs émigrés (0.8 %) ; et aide

publique au développement (APD) nette (5.6 %) (Partenariat mondial, 2016<sup>[3]</sup>). La Tanzanie s'est fixée d'ambitieux objectifs dans le cadre du Plan 2016-21. Le secteur privé devrait couvrir près de la moitié des coûts de mise en œuvre du Plan, tandis que le secteur public financera le reste, y compris sous forme d'APD et d'emprunts publics.

## Vers un effort global à l'appui du développement

### *Le partenariat du Canada avec la Tanzanie est bien établi et fondé sur un important programme de développement*

Le Canada entretient une relation stable et pérenne avec la Tanzanie. Néanmoins, des tensions croissantes entre la Tanzanie et les pays de la communauté internationale, dont le Canada, ont culminé en 2015 autour de la gestion des élections tanzaniennes à Zanzibar et d'un scandale de corruption retentissant. Ces tensions trouvent notamment leur source dans la détérioration de l'espace démocratique, des droits de l'homme et de l'environnement commercial (Affaires mondiales Canada [AMC], 2017<sup>[4]</sup>).

Toutefois, la relation bilatérale entre le Canada et la Tanzanie s'appuie sur un important programme de développement, en place depuis plus de 50 ans (Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, 2014<sup>[5]</sup>). Le soutien canadien à la Tanzanie reflète ses besoins importants, mais aussi les perspectives de progrès en Tanzanie en raison de sa stabilité démocratique et sa détermination à soutenir la croissance économique et éradiquer la pauvreté (AMC, 2017<sup>[4]</sup>).

En 2016, les exportations de marchandises en provenance du Canada vers la Tanzanie se sont élevées à 65 millions USD et les importations depuis la Tanzanie à 11 millions USD. Les sociétés minières canadiennes figurent parmi les plus grands investisseurs étrangers en Tanzanie. Ces dernières années, le Canada a soutenu un éventail de projets visant à renforcer les capacités et systèmes mis en place par les pouvoirs publics pour suivre et contrôler les activités des industries minières. Ces projets touchent cependant à leur fin (AMC, 2017<sup>[6]</sup>).

## Politiques, stratégies et affectation de l'aide du Canada

### *La nouvelle Politique féministe du Canada commence à s'imposer en Tanzanie*

La nouvelle Politique d'aide internationale féministe (AMC, 2017<sup>[7]</sup> prolonge et met à profit la longue expérience du Canada en matière de défense de l'égalité des sexes en Tanzanie. Le Canada a veillé à ce que les Tanzaniens soient consultés dans le cadre de l'Examen de l'aide internationale qui a débouché sur cette nouvelle Politique, en diffusant par exemple des informations à la radio et en leur offrant la possibilité de contribuer à la réflexion au moyen de textos (Radios rurales internationales, 2016<sup>[8]</sup>).

Les partenaires du développement, les organisations multilatérales et les organisations de la société civile canadienne ont salué le réengagement du Canada en faveur de l'égalité des sexes en Tanzanie. Cependant, le Canada doit encore diffuser plus largement sa Politique aux interlocuteurs publics ainsi qu'aux partenaires opérationnels, et préciser ses conséquences sur la coopération pour le développement qu'il mène actuellement en Tanzanie. Compte tenu du délicat contexte tanzanien, il faudra faire preuve de doigté pour communiquer et mettre en œuvre cette Politique<sup>1</sup>.

### ***Le Canada ne dispose pas actuellement de stratégie-pays approuvée régissant son action en Tanzanie***

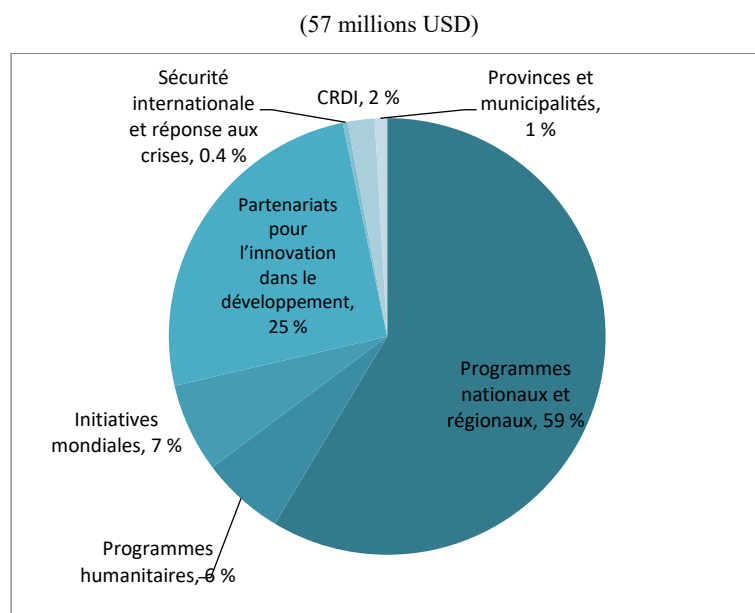
Après l'expiration du cadre de programmation de développement du Canada pour la Tanzanie 2009-14, une stratégie de développement bilatérale a été ébauchée pour 2015-19, mais n'a jamais été approuvée, car une nouvelle Politique d'aide internationale a été décidée suite au changement de gouvernement. La stratégie préliminaire a servi pendant l'intérim. La programmation bilatérale du développement en Tanzanie met l'accent sur deux domaines d'action de la nouvelle Politique féministe, à savoir la dignité humaine (environ 75 % du programme bilatéral) et la croissance au service de tous (environ 25 %). Le processus de planification annuelle des investissements s'appuie sur la stratégie intérimaire. Les plans et rapports annuels sont complétés à l'aide de Strategia, un instrument intégré servant à planifier les missions et hiérarchiser les priorités. Dans l'attente d'une confirmation des processus, modèles et orientations de la part des services centraux, les membres de l'équipe concernée effectuent actuellement une analyse en vue d'élaborer d'une nouvelle stratégie applicable au cadre intégré pour la Tanzanie sous-tendue par la Politique féministe.

### ***L'APD bilatérale du Canada a fortement baissé entre 2013 et 2016***

L'APD bilatérale brute versée par le Canada à la Tanzanie s'élevait en moyenne à 67 millions USD (dollars des États Unis) par année civile en 2015-16, soit 2 % de son APD bilatérale totale. Ce soutien bilatéral est en forte baisse par rapport à la moyenne de 104 millions USD en 2013-14, période au cours de laquelle la Tanzanie était le deuxième bénéficiaire de l'aide du Canada (prix constants, annexe B).

L'APD bilatérale du Canada versée à la Tanzanie en 2016 se décompose comme suit (OECD.Stat, base de données SNPC) :

- 67 % ont été versés à des projets
- 12 % ont été versés à des fonds communs ou des financements groupés
- 10 % ont transité par des organisations multilatérales
- 7 % étaient destinés à l'assistance technique
- 4 % finançaient d'autres modalités.

**Graphique C.1. Total de l'aide internationale du Canada en faveur de la Tanzanie, 2015-16**

*Note* : Centre de recherches pour le développement international. Les données utilisées pour ce graphique sont tirées de l'exercice canadien 2015-16.

*Source* : AMC (2016<sup>[9]</sup>), *Rapport statistique sur l'aide internationale 2015-16*, [www.international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/sria-rsai-2015-16-fra.pdf](http://www.international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/sria-rsai-2015-16-fra.pdf).

Sur le total de l'aide internationale bilatérale versée par le Canada à la Tanzanie pour l'exercice 2015/16, 59 % ont été acheminés par AMC pour financer des programmes nationaux et régionaux (Graphique C.2).

## Organisation et gestion

### *La fusion et la décentralisation ont entraîné des changements positifs au Haut-commissariat de Dar-es-Salaam*

Depuis la fusion de l'ACDI et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui a débouché sur la création d'AMC, le personnel du Haut-commissariat a fait état d'une collaboration renforcée entre les services chargés des affaires étrangères, du commerce international et du développement. Les agents ont souligné une cohérence et une transparence accrues, avec pour résultat une saine gestion de l'État et un environnement propice à la croissance du secteur privé aussi bien en Tanzanie qu'à l'international (AMC, 2017<sup>[12]</sup>). De plus, les trois services ont récemment pris position conjointement concernant les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres en Tanzanie.

Pour ce qui est de la décentralisation en Tanzanie, le Canada a également fait des progrès depuis l'examen par les pairs de 2012 : en effet, le responsable de la coopération pour le développement détaché sur le terrain encadre maintenant tous les agents travaillant sur les programmes à Dar-es-Salaam (12) et à Ottawa (6). L'organisation actuelle comporte des rattachements hiérarchiques distincts du chef de mission et du responsable de la coopération auprès du directeur général de la direction géographique. Ce modèle fonctionne bien en Tanzanie, où l'actuel Haut-commissaire occupait auparavant le poste de responsable de la coopération pour le développement. Dans d'autres contextes, cependant,

cette démarche risque de placer le développement dans une position inférieure à celles de la politique étrangère, du commerce et de la sécurité, ce qui remettrait en question la structure unifiée du Ministère.

### ***Les délais d’approbation restent longs***

Depuis le dernier examen par les pairs, le Canada a continué de simplifier et d’harmoniser ses procédures d’approbation des projets. En Tanzanie, toutefois, ces procédures prennent beaucoup de temps, en partie à cause d’une faible appétence pour le risque. De plus, l’aide internationale du Canada en Tanzanie peut être freinée par la faible délégation des programmes et des pouvoirs au Haut-commissariat. Cela nuit à la capacité du Canada à faire preuve de souplesse et d’innovation, et à collaborer utilement avec ses partenaires sur le terrain. Même si AMC se doit de respecter les orientations des autorités canadiennes, une approche rationnelle des évolutions du contexte local pourrait renforcer la bonne gestion des projets et la pertinence de l’aide internationale du Canada sur le terrain.

### ***Les agents recrutés localement forment une composante importante de l’équipe du Haut-commissariat***

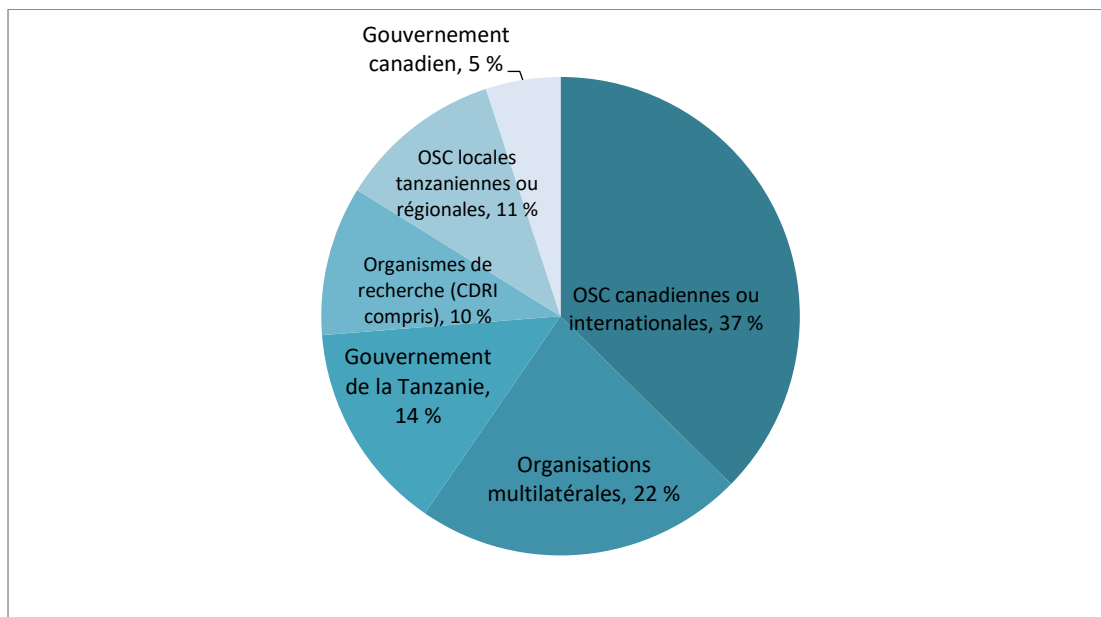
Les agents recrutés localement jouent un rôle essentiel : ils aident à comprendre le contexte local ; ils entretiennent d’étroites relations avec les hauts fonctionnaires, les partenaires opérationnels et les organisations de la société civile ; et ils cultivent le savoir et la mémoire institutionnels du Haut-commissariat. La valeur ajoutée de ces agents pourrait être rehaussée par :

- l’accroissement de l’offre de formations directes, en plus des cours obligatoires et recommandés que l’administration fournit en ligne
- la multiplication des possibilités offertes aux agents recrutés localement de réaliser un suivi des projets et programmes sur le terrain
- une formation en gestion préalable à la prise de fonctions du personnel travaillant au Canada et qui s’apprête à encadrer des équipes d’agents recrutés localement, en insistant sur la valeur ajoutée représentée par ces derniers.

Le Projet des services d’appui sur le terrain (PSAT) a été lancé à la fin de 2016 en Tanzanie afin de fournir des services, notamment techniques et administratifs, aux projets de développement. La Tanzanie est l’un des premiers pays au monde à avoir mis en œuvre un PSAT, l’objectif étant de le déployer à l’échelle mondiale dans toutes les autres missions ayant trait au développement. Dans le cadre du PSAT, PricewaterhouseCoopers (PwC) a été engagé par AMC pour fournir au programme de développement en Tanzanie une gamme de services, notamment administratifs, logistiques, techniques et financiers . À l’avenir, PwC pourrait également gérer des petits fonds locaux ou des initiatives pour le développement. L’équipe des examinateurs a cependant fait remarquer que ce modèle de sous-traitance du recrutement des conseillers techniques pourrait leur compliquer la tâche de conserver leurs liens avec le Haut-commissariat et les secteurs dans lesquels ils travaillent.

## C.4 Partenariats, résultats et redevabilité

**Graphique C.2. Proportion de l'APD bilatérale canadienne par partenaire opérationnel, 2016**



*Note* : OSC : organisation de la société civile ; CDRI : Centre de recherches pour le développement international.

*Source* : OECD.Stat, base de données SNPC .

### ***La société civile met en œuvre près de la moitié de l'aide bilatérale du Canada en Tanzanie***

Le Canada est déterminé à renforcer et travailler avec la société civile, qu'il considère comme un acteur à part entière du développement en Tanzanie, conformément à sa nouvelle Politique des partenariats avec la société civile<sup>2</sup>. De nombreuses OSC reçoivent un financement du Canada pour travailler en Tanzanie<sup>3</sup> ; plusieurs projets – dont certains sont très petits – sont financés et gérés par des canaux séparés (comme l'aide bilatérale, les partenariats pour l'innovation dans le développement et les enjeux mondiaux).

La Tanzanie a reçue n 2015-16 plus de financements (14.6 millions USD) de la Direction des partenariats pour l'innovation dans le développement que n'importe quel autre pays (AMC, 2016<sup>[9]</sup>) (Graphique C.2). Si l'équipe du programme bilatéral de la Tanzanie n'a pas de responsabilité décisionnelle ni financière dans le financement des partenariats, elle est toutefois consultée par la Direction des partenariats pour l'innovation dans le développement lors du processus d'approbation des projets. La situation sur le terrain est donc complexe, ce qui entraîne un risque de manque de coordination, de coûts de transaction élevés et de redondances.

En outre, comme il le fait dans d'autres pays partenaires, le Canada finance des organisations non gouvernementales locales pour les aider à exécuter de petits projets (ne dépassant pas 75 000 USD) répondant aux besoins locaux sous l'égide du Fonds canadien d'initiatives locales. Ces projets devraient faire progresser les objectifs canadiens en matière de politique étrangère et de développement, notamment sur le plan des droits humains (Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, 2014<sup>[5]</sup>).

### ***En 2016, le Canada a employé des canaux multi-bilatéraux pour fournir un quart de l'aide bilatérale en Tanzanie***

Le Canada s'associe avec des organismes multilatéraux en Tanzanie pour mettre en œuvre des projets ciblant des résultats communs. En 2016, 24 % de l'APD bilatérale du Canada (11 millions USD) a été acheminée par ces organismes (graphique C.3). Cette aide a été versée aux principales institutions multilatérales suivantes : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (7 %) ; le Groupe de la Banque mondiale (6 %) ; la Société financière internationale (4 %) ; l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (3 %) ; et le Programme alimentaire mondial (1 %) (OECD.Stat, base de données SNPC).

Le Canada est le premier bailleur de fonds de l'UNICEF en Tanzanie : il apporte en effet des financements bilatéraux à plusieurs grands projets, dont le projet d'enregistrement des naissances (chapitre 6). Ce domaine reçoit peu de soutien de la part des donateurs, et l'UNICEF est reconnaissant pour ce financement ciblé. Dans l'ensemble, il est possible de viser un meilleur équilibre entre les contributions au budget central et les fonds ciblés en Tanzanie, en contribuant par exemple à l'initiative Unité d'action des Nations Unies<sup>4</sup>. Cependant, le Canada fait remarquer qu'il n'est pas le seul à avoir décidé de ne pas soutenir cette initiative en Tanzanie au cours des dernières années.

### ***Le Canada est un précieux partenaire du développement***

Le Canada a engagé en Tanzanie un dialogue politique portant sur les activités sectorielles ; il préside des groupes de travail techniques et sectoriels, comme les Groupes de partenaires pour le développement (GPD) dans les domaines de l'éducation, de l'égalité entre les sexes et des industries extractives. Il sera également le prochain membre de la troïka à la tête du GPD sur la santé. Le Canada est aussi un membre actif du Groupe de partenaires pour le développement – Central<sup>5</sup>, qui constitue le forum général de dialogue sur les politiques des bailleurs de fonds (AMC, 2017<sup>[4]</sup>).

En 2016-17, le Gouvernement de la Tanzanie et le Groupe de partenaires pour le développement ont organisé un processus de dialogue de haut niveau sur le développement. Le « Rapport Kaberuka » avait pour objectif d'établir un partenariat solide et inclusif entre les partenaires du développement, le Gouvernement de la Tanzanie et les autres parties prenantes. Ce processus comprenait un examen complet de l'architecture de l'aide ; l'élaboration de solutions d'intégration du secteur privé et des OSC ; et la mise à disposition de nouveaux instruments de financement (Rodriguez et Shingiro, 2017<sup>[10]</sup>).

Le Cadre de coopération pour le développement de la Tanzanie (Ministère des Finances, 2017<sup>[11]</sup>) a ensuite été approuvé par le Gouvernement en juillet 2017, établissant ainsi un cadre pour les partenaires de la coopération pour le développement pour la période 2014-2025. Cependant, malgré ce processus, le dialogue avec les autorités reste difficile, et de nombreux partenaires du développement hésitent à recourir aux systèmes officiels.

### ***Le Canada pourrait améliorer son usage des approches programmatiques***

Le Canada a récemment diminué l'ampleur de ses approches programmatiques de 45 millions USD en 2013/14 à 9 millions USD en 2015/16 (AMC, 2017<sup>[12]</sup>). Compte tenu de son attachement aux principes d'efficacité de l'aide au développement, le Canada peut aisément favoriser le dialogue entre les pouvoirs publics et les partenaires du développement sur les apparentes faiblesses des systèmes nationaux en vue d'intensifier le

recours à des approches programmatiques, y compris par l'intermédiaire de son propre programme.

Le Canada figure parmi les plus importants donateurs bilatéraux dans le domaine de la santé ; il contribue par exemple au Health Basket Fund (Panier pour le fonds sanitaire) de la Tanzanie<sup>6</sup>. En octobre 2016, le Conseil du Trésor a approuvé une nouvelle contribution au Panier de 66 millions USD (88 millions dollars canadiens) pour la période 2016-21. L'accord a été signé en mars 2017 ; cependant, du fait du délai d'approbation d'Ottawa, le Canada a signé après les cinq autres donateurs (l'Irlande, le Danemark, la Suisse, l'UNICEF et la Corée). Certains partenaires ont fait savoir que compte tenu de ce retard, le Canada devait faire profil bas dans le dialogue sur les politiques à suivre dans le cadre du nouvel accord.

Le Canada apporte également un soutien bilatéral de poids aux projets liés à la santé reproductive et à la santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents. Cinq grands projets ont été approuvés en mars 2016 et sont actuellement mis en œuvre par les OSC partenaires canadiennes. Ce groupe de projets visant à améliorer la vie des femmes, des filles et des nouveau-nés vivant dans les zones défavorisées recevra 44 millions USD (58 millions dollars canadiens) sur cinq ans (AMC, 2017<sup>[4]</sup>).

Le Canada est un des premiers donateurs dans le domaine de l'éducation ; il oriente de plus en plus son aide vers la formation des enseignants afin d'améliorer la qualité de l'éducation, notamment celle prodiguée aux filles. Le Canada fait partie des rares donateurs qui soutiennent la formation initiale et il travaille avec le ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie de la Tanzanie sur la mise en œuvre d'un Projet d'appui à la formation des enseignants, qui comporte un soutien institutionnel ainsi qu'un volet infrastructurel, pour une valeur totale de 45 millions USD sur cinq ans.

Alors qu'il élabore une nouvelle stratégie applicable au cadre intégré par pays, et compte tenu de son engagement durable en tant que partenaire du développement de la Tanzanie, mais aussi de la baisse de ses engagements financiers, le Canada pourrait, rehausser sa capacité à garantir l'efficacité du développement et obtenir des résultats en consolidant son programme de développement autour des multiples partenariats et canaux qu'il soutient (aide bilatérale, partenariats pour l'innovation dans le développement, enjeux mondiaux et projets humanitaires).

### ***Le Canada pourrait faire davantage pour assurer les systèmes de suivi et d'évaluation des partenaires***

Bien que le Canada insiste sur l'importance d'un suivi et d'une évaluation solides des projets, ses partenaires opérationnels sont en proie à plusieurs difficultés :

- L'idée est largement répandue que les résultats intermédiaires ne peuvent être modifiés dès lors que le projet a commencé, ce qui entrave la capacité des partenaires à s'adapter aux évolutions survenues dans le contexte au cours des longs processus décisionnels.
- Le recours par le Canada à des examinateurs externes (comme dans le cas du Projet d'appui à la formation des enseignants) ainsi que ses exigences particulières en matière de communication des informations freinent la capacité des partenaires à développer et consolider leurs propres capacités de suivi et d'évaluation (et à réaliser les suivis en temps réel).
- Les exigences canadiennes de communication des informations sont considérées comme plus lourdes que celles d'autres donateurs. Les partenaires apprécient les



retours détaillés sur leurs rapports, mais préféreraient que le Canada consacre davantage de temps et de ressources à des missions plus nombreuses sur le terrain.

- Le Canada semble s'appuyer par défaut sur des évaluations à mi-parcours et finales, prédéfinies et confiées à des sous-traitants extérieurs. Un usage plus stratégique des évaluations tout au long du cycle de vie aurait un effet bénéfique sur les projets.

Le Canada œuvre au renforcement des systèmes généraux tanzaniens pour favoriser la prise de décisions fondée sur des informations factuelles pour les questions de politiques et de prestation de services. Il soutient par exemple le « Tanzania Statistical Master Plan » (Plan-cadre relatif aux statistiques de la Tanzanie) et investit and le projet « Real Accountability: data analysis for results project (RADAR) » (Redevabilité réelle : analyse de données axée sur les résultats) visant à améliorer les données dans le domaine de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants . Le Canada pourrait toutefois accroître son soutien et son recours aux systèmes de suivi et d'évaluation locaux dans le cadre de ses projets bilatéraux.

## Notes

<sup>1</sup> L'Indice d'inégalité de genre de la Tanzanie est de 0.547, classant le pays à la 125<sup>e</sup> place sur 155 pays. Les causes profondes de ces inégalités sont liées à des déséquilibres historiques et structurels entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à des stéréotypes sexistes très répandus. Les principaux obstacles à l'égalité des genres en Tanzanie sont un accès et des droits de propriété inéquitables sur les terres et les ressources , la faible participation des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, la violence faite aux femmes et l'exclusion des femmes de l'économie.

(Voir la page web du PNUD sur l'égalité des genres : <http://www.tz.undp.org/content/tanzania/en/home/ourwork/genderequality/overview.html>).

<sup>2</sup> « La Politique du Canada des partenariats avec la société civile pour l'aide internationale : une approche féministe » ([http://international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/priorities-priorites/civil\\_policy-politique\\_civile.aspx?lang=fra](http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/civil_policy-politique_civile.aspx?lang=fra)).

<sup>3</sup> Notamment : Fondation Aga Khan Canada; CARE Canada; Mennonite Economic Development Associates of Canada; Fonds du Primat pour le secours et le développement mondial ; Oxfam Canada; Vision mondiale Canada; et Right to Play International.

<sup>4</sup> <http://tz.one.un.org/who-we-are/united-nations-in-tanzania-delivering-as-one>.

<sup>5</sup> [www.tzdpg.or.tz/dpg-website/dpg-tanzania.html](http://www.tzdpg.or.tz/dpg-website/dpg-tanzania.html).

<sup>6</sup> <http://www.tzdpg.or.tz/index.php?id=1164>.

## Références

- AMC (2017), *Canada - Tanzania Bilateral Relations*, Affaires mondiales Canada, Ottawa, [4]  
[www.canadainternational.gc.ca/tanzania-tanzanie/bilateral\\_relations\\_bilaterales/canada\\_tanzania-tanzanie.aspx?lang=eng](http://www.canadainternational.gc.ca/tanzania-tanzanie/bilateral_relations_bilaterales/canada_tanzania-tanzanie.aspx?lang=eng).
- AMC (2017), *Politique d'aide internationale féministe du Canada*, Affaires mondiales Canada, Ottawa, [7]  
[http://international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra](http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra) (consulté le 20 décembre 2017).
- AMC (2017), « Programme-based Approaches – Data », Affaires mondiales Canada, Ottawa. [12 ]
- AMC (2017), *Strategia Annual Report: Development Components*, Affaires mondiales Canada, Ottawa. [6]
- AMC (2016), *Rapport statistique sur l'aide internationale*, Affaires mondiales Canada, Ottawa, [9]  
[www.international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/sria-rsai-2015-16-fra.pdf](http://www.international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/sria-rsai-2015-16-fra.pdf) (consulté le 24 janvier 2018).
- Radios rurales internationales (2016), « Paza Sauti: Hearing from Tanzanians 2016 », Radios rurales internationales, Ottawa, [8]  
<http://farmradio.wpengine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/FRI-GAC-Report-on-IAR-evidence-gathering-in-Tz-29-Jul-16-2.pdf> (consulté le 19 janvier 2018).
- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (2014), *Canada's Development Strategy with Tanzania 2014-2019 – DRAFT*, Gouvernement du Canada, Ottawa. [5]
- Ministère des Finances et de la Planification (2017), *The United Republic of Tanzania: Development Cooperation Framework*, Gouvernement de Tanzanie, Dodoma, [11 ]  
[www.tzdp.gov.tz/fileadmin/documents/external/publications/Development\\_Cooperation\\_Framework\\_Tanzania.pdf](http://www.tzdp.gov.tz/fileadmin/documents/external/publications/Development_Cooperation_Framework_Tanzania.pdf) (consulté le 19 janvier 2018).
- Ministère des Finances et de la Planification (2016), *National Five Year Development Plan 2016/17-2020/21*, Gouvernement de Tanzanie, Dodoma, [2]  
[www.mit.go.tz/uploads/files/National%20Five%20Year%20Development%20Plan%202016-17\\_2020-21%20\(1\).pdf](http://www.mit.go.tz/uploads/files/National%20Five%20Year%20Development%20Plan%202016-17_2020-21%20(1).pdf) (consulté le 19 janvier 2018).
- Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (2016), *Monitoring Profile- October 2016: The United Republic of Tanzania*, [3]  
[http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2016/10/Tanzania\\_4.10.pdf](http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2016/10/Tanzania_4.10.pdf) (consulté le 19 janvier 2018).
- Prosper, C., D. Rogers et E. Chidozie (2017), « Fiches pays : Tanzanie », in *Perspectives économiques en Afrique 2017: Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, [1]  
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-12-fr> (consulté le 10 janvier 2018).
- Rodriguez, A. et C. Shingiro (2017), *Changing the conversation on aid and investment: Designing a new dialogue framework for Tanzania*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, [10 ]  
<http://effectivecooperation.org/2017/06/changing-the-conversation-on-aid-and-investment-designing-a-new-dialogue-framework-for-tanzania/> (consulté le 19 janvier 2018).



Extrait de :

## OECD Development Co-operation Peer Reviews: Canada 2018

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264303560-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Mission sur le terrain en Tanzanie », dans *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Canada 2018*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264303584-15-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).